

Alain DAZIRON

Courriel : le 20 janvier 2014

Bonsoir,

La réforme du panachage lors des prochaines élections municipales pour les communes comprises entre 1000 et 3500 habitants devrait avoir de nombreuses incidences .

Il nous semble qu'il ne s'agit pas d'un simple changement de mode de scrutin mais bien d'un profond malentendu sur ce qu'est une commune.

Le grand mérite de la commune est d'être premier foyer de démocratie et d'implication à portée de main qui favorise la proximité et la responsabilité dans notre monde de l'évitement et de l'éclatement .

La restriction du panachage ne risque -t-elle pas d'éloigner un peu plus le citoyen des élus et de la cité, de mettre à mal l'énergie citoyenne et participative ? de favoriser une vision purement gestionnaire ?

A notre sens , la commune n'est pas un territoire mais une structure sociale , une identité collective façonnée par l'histoire avec laquelle on ne peut jouer en toute impunité .

Je joins ma contribution qui invite au dialogue et vos réactions seront les bienvenues.

Bien amicalement.

Alain DAZIRON

## **Au delà du panachage pour les élections municipales, c'est l'idée même de la commune qui est en question**

### **Bref état des lieux**

Les communes de la taille de celles de Larrazet (entre 500 et 1000 habitants) sont passées à côté d'un profond bouleversement du mode d'élection de leurs conseils municipaux en ce début d'année 2013.

En effet une majorité de députés s'est arc-boutée pendant des semaines afin de supprimer le panachage pour toutes les communes situées en dessus du seuil de 500 habitants (contre l'avis du Sénat et de l'Association des Maires de France qui préconisaient de placer le curseur à 1000 habitants).

Après un dernier arbitrage, le 13 avril 2013, l'Assemblée nationale s'est finalement prononcée pour établir le seuil à 1000 habitants.

Pour autant, le séisme est de taille puisque le panachage est désormais aboli pour toutes les communes situées entre 1000 et 3500 habitants. Il faut savoir que jusqu'à présent seulement 8% des communes étaient concernées par le scrutin de liste et que 92% pratiquaient le panachage. On prend ainsi mieux la mesure de la

rupture en cours et on ne peut que s'interroger sur cette lame de fond et sur ces incidences, dès 2014, sur le paysage communal et municipal dans toute la France.

Il est étrange de constater que le panachage qui fait l'objet d'un profond attachement de la part des électeurs a failli être aboli, pour les petites communes, dans l'indifférence quasi générale.

Si ce mode de scrutin très singulier est ancré dans les usages et les esprits des habitants de nos villages, on en connaît mal les origines et sa raison d'être sans doute au début de la III<sup>ème</sup> République (probablement quelque part entre 1871 et la grande charte républicaine de la liberté municipale de 1884). De l'italien " pennachio" (plume de faisan), le panachage signifie l'action de mélanger les couleurs.

Cette opportunité de rayer des noms ou de les remplacer par les candidats d'une autre liste, voire de voter pour des personnes non candidates permet à l'électeur, dans l'idéal, de composer lui-même sa propre équipe municipale. «On ne vote pas pour une liste mais pour une personne» Dominique CHIABO (secrétaire de mairie à Larrazet).

Pourtant, le panachage ne trouve plus grâce aux yeux de l'air du temps et une certaine pensée normalisatrice veut lui tordre le cou. La meilleure manière de comprendre ce qui se joue est tout simplement d'examiner les arguments avancés par ses adversaires.

**L'argumentaire contre le panachage** Il repose sur des motivations diverses mais qui ont un point commun : le panachage serait aujourd'hui archaïque et inadapté à une bonne gestion municipale. J'ai identifié quatre griefs parmi les plus fréquemment mis en avant :

1) Le panachage c'est "le défouloir" et le "tir aux pigeons".

C'est l'argument qui revient de manière récurrente chez certains maires et candidats avec une irritation non dissimulée. Comme s'ils avaient été marqués au fer rouge ou du moins si leurs scénarios les plus établis avaient été bousculés par une élection qui n'avait pas tourné à leur convenance.

Des qualificatifs sans nuances ne manquent pas pour tenter de délégitimer une pratique jugée sauvage et d'un autre âge : «une vendetta électorale», «les charmes des petits assassinats entre amis», «le panachage c'est le tir aux pigeons, celui qui prend en général, c'est le maire sortant». «C'est une imbécilité avec des gens qui se défoulent, rayent des noms pour mettre celui de la grand-mère ou de l'idiot du village».

2) Le panachage est «un archaïsme démocratique» et un «bricolage électoral» qui peut faire chavirer la barque municipale. C'est la critique la plus frontale assénée par l'AMRF (Association des maires ruraux de France) qui va au bout de sa logique en demandant l'application du scrutin de liste au 1er habitant soit l'abolition pure et simple du panachage .

Le tout résumé par le tryptique «un maire, une équipe, un projet» sensé s'affranchir des aléas du panachage visiblement considéré comme la roulette russe.

Ce souci de se protéger du choix des électeurs est encore plus explicite dans le projet de loi déposé par 50 députés le 22 juillet 2008 « Il importe de limiter les risques, fréquents de voir la personne tête de liste non élue alors qu'elle incarnait la cohérence même et la solidité de l'équipe qui se présentait ».

Tout est dit ou presque.

3) Des codes qui échapperaient aux nouveaux habitants

Une objection d'une autre nature est avancée par certains candidats des zones périurbaines ou par les néo ruraux. Ils ont le sentiment que le jeu est fermé, qu'ils sont comme des bouchons sur l'eau dans la houle des élections municipales. Qu'ils n'auraient pas les clés, les codes de l'histoire de la commune, de la connaissance des personnes, des familles, des enjeux et au fond de la lisibilité des projets. Un peu comme un opéra dont ils ne connaîtraient pas la partition.

4) « Le panachage ne panache pas les conseils municipaux »

C'est la réserve la plus inattendue quand on sait que le panachage est de loin, dans son principe, le mode de scrutin le plus ouvert. C'est d'ailleurs le point d'appui le plus valorisé par les partisans du scrutin de liste dans leur plaidoyer « l'élargissement du scrutin de liste permettra la représentation de l'opposition au sein des conseils

municipaux et le renforcement de la parité hommes femmes »  
Xavier Brivet Courrier des Maires ( le 10.04.2013).

### **Défense raisonnée du panachage**

A vrai dire, non seulement l'argumentaire déployé, même lorsqu'il force abusivement le trait, n'invalide en rien à nos yeux les mérites du panachage mais, bien plus, il contient les meilleures armes pour sa défense.

1) Ramenons d'abord à sa juste mesure le prétendu tir au pigeon et la supposée propension au défouloir.

Le panachage est effectivement une redoutable épreuve pour les nerfs et parfois l'amour propre des candidats qui s'exposent sans filet aux incertitudes du suffrage universel. Ce qui avait fait dire à Pierrot CAYROU de Larrazet « je ne me présente pas car je ne veux pas donner à mes ennemis l'occasion de me rayer ». On ne doit quand même pas confondre ce qui met à rude épreuve les narcissismes des personnes mais en rien la démocratie et la commune comme on voudrait le suggérer à l'opinion publique de manière abusivement larmoyante.

Il est vrai qu'il contient une violence symbolique qui accentue le sentiment d'ingratitude ou de blessure car le vote est nominatif « avec le panachage, on ne peut s'abriter derrière une liste en cas de défaite, c'est une défaite individuelle »

Jean Pierre BESSOU.

Non seulement Il n'engendre aucun cataclysme mais il enregistre au contraire le plus finement l'état des forces, les dynamique des listes, la crédibilité et la confiance accordée à chaque candidat. Il est même le meilleur thermomètre de la vie communale.

Quant au défouloir, et surtout aux noms fantaisistes, celui qui suit de près toute élection municipale, peut vérifier que c'est totalement marginal ou insignifiant. Cette objection n'a donc aucun crédit, elle entre plus dans le registre du « qui veut noyer son chien l'accuse de la rage » .

Dont acte, il n'y a aucune vendetta mais bien un principe de démocratie non verrouillée et de pleine responsabilité morale des électeurs comme des candidats. Dans notre monde du désenchantement, de l'évitement, le panachage favorise est un véritable ancrage dans le réel.

2) Le panachage génère de l'incertitude donc de la pluralité et de la vie.

L'incertitude redoutée par les uns est à nos yeux le meilleur stimulant de la vie municipale pour ne pas dire le meilleur moteur de la pluralité. Tout simplement parce qu'il est le scrutin le moins verrouillé et le moins prévisible.

Le jeu reste d'autant plus ouvert qu'il permet, notamment dans les petites communes, l'émergence de listes incomplètes et de candidatures individuelles là où le monolithisme et le clientélisme peuvent anesthésier tout le champ communal.

C'est ce que souligne Nathalie VIGAUD-LANDREVIE (maire d'Alloué) : « au dernier scrutin, nous avons une liste entière et une incomplète. Nous n'aurons plus qu'une seule liste. Il risque d'y avoir un manque d'intérêt de la population pour le vote. Ils vont se dire que c'est joué d'avance ».

La bonne santé d'une commune passe par une bonne respiration démocratique et c'est la fonction de l'élection municipale que de brasser et de réguler les contradictions et les projets : un conseil municipal n'est pas un conseil d'administration, encore moins une chasse gardée.

Ce d'autant que vouloir s'affranchir de l'inconnu en privilégiant un vote bloqué sur une liste homogène comme le suggère l'AMR (un maire, une équipe, un projet) s'avère bien souvent illusoire. A Larrazet, le fameux « et maintenant on va pouvoir travailler » de 2008 n'a pas donné la stabilité espérée de l'équipe municipale malgré sa nette victoire électorale.

Le panachage n'est pas la solution miracle mais il a le mérite, en ces temps où l'on déplore la démobilité des citoyens, de maintenir tout le monde en éveil. Ce qui n'échappe à personne et surtout pas à Hervé Querel (maire de Lourai) « nos habitants vont être frustrés. ils ne pourront plus rayer les noms sur les listes. Ils ont l'impression de perdre leur pouvoir ».

3) Une éthique de la responsabilité

Il ne s'agit pas d'idéaliser le panachage ni de faire preuve du moindre angélisme. Encore moins de nier qu'il « laisse des traces » ou qu'il puisse générer quelques « coups tordus » inhérents à toute joute électorale que renforce la proximité (même si les candidats et les élus ne cassent quand même pas tous comme du verre).

Mais c'est l'arbre qui cache la forêt et qui, à mon sens, occulte ce qui est l'essentiel : le scrutin de liste s'affranchit très largement des vœux ciblés des électeurs qui savent parfaitement ce qu'ils font, qui savent exactement où ils veulent en venir. Il peut même constituer un rempart inespéré pour des candidats en délicatesse avec la morale publique qui se mettraient ainsi hors d'atteinte de la sanction de la cité. Entre quelques inévitables ingratitude générées par le panachage et le principe de responsabilité qu'il génère pour les candidats comme pour les électeurs, notre choix est vite fait. Patricia DUCLOS ( maire d'Hiersac) va d'ailleurs bien plus loin en affirmant « voter pour une liste complète, ce n'est pas donner son avis »

Pour Michel Morel (maire de Jougne) « le panachage, c'était l'idéal dans nos petits villages. Il permettait aux gens de composer leur conseil. Cela signifie que demain, une personne de qualité qui n'est pas sur la bonne liste ne pourra être élue ».

Sauf que dorénavant dans les communes de plus de 1000 habitants, la bagarre pourrait se déplacer en amont et faire rage sourdement, durant la composition des listes, pour occuper les meilleures places. Il n'est pas sûr que la transparence et l'éthique y gagnent.

En définitive, comme il est le moins codifié et le plus plastique de tous les modes de scrutin, le panachage est celui qui ouvre tout azimut le champ des possibles. La contrepartie est de taille, il est celui qui expose le plus les uns et les autres et exige un sens prononcé de la mesure et du respect de l'autre.

Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, c'est bien ce que les habitants ont enregistré d'une longue pratique et veillent à ne pas mettre de l'huile sur le feu lors des élections municipales qui constituent toujours une période sensible et à risques. On peut toujours prendre une veste mais on ne vous la porte généralement plus à la maison !

4) Les codes d'un lieu s'acquièrent et se réinventent tous les jours  
La charge la plus déplacée contre le panachage part de l'idée que les nouveaux habitants n'auraient ni les codes ni une connaissance suffisante des personnes pour choisir en toute clarté. Seraient ils donc condamnés au statut de plantes hors sol ou de pièces rapportées toute leur vie ? Y aurait-il des électeurs

de seconde zone exonérés de tendre l'oreille à ce qui se passe dans leur commune d'adoption et à qui il faudrait flécher le vote ou mettre le bulletin dans l'urne ? En quoi une profession de foi serait-elle plus explicite selon le mode de scrutin ?

Quand allons nous sortir de l'idée que l'on peut être partout chez soi sur la terre sans conditions qui alimente tous les évitements, les clivages et les paresse. Que l'histoire du lieu (le dedans) commande les élections municipales quoi de plus naturel et de plus rassurant pour l'être communal. La commune est une structure sociale, une société complète, pas un aléatoire découpage territorial. On n'y fait pas semblant et on joue une grande partie de soi-même.

Ce qui a fait dire à Marie José COUREAU « avec les élections municipales, pour les uns tout s'arrête, pour les autres tout commence ». Il n'y a pas pour autant un quelconque « secret du feu » jalousement protégé, l'identité de la commune se réinvente tous les jours à travers les rencontres à l'école, à la poste, à la boulangerie, au secrétariat de mairie. C'est aussi la fonction des associations, des fêtes et à Larrazet du Trait d'Union (journal communal) que de fédérer toute la palette des trajectoires et des personnes. Acquérir les repères et les codes de chaque commune est à la portée de tout le monde, c'est avant tout une question de désir et de volonté de partage, pas de lieu de naissance. D'ailleurs beaucoup de nouveaux habitants sont candidats et souvent élus. Ils apprennent vite et en savent parfois plus sur la commune réelle que bien des enfants du pays qui s'éloignent ou décrochent.

On aimerait à en savoir plus sur le panachage qui ne panacherait pas suffisamment les conseils municipaux (objection tout à fait recevable et éclairante ). Probablement parce qu'il est amorti par les dynamiques de liste ( reflet de leur crédit mais aussi de leur travail) et contourné par des consignes de vote souvent bien suivies « votez liste entière ». Sans compter le nouveau paysage communal qui creuse les distances et une certaine modération de la passion municipale qui tempère probablement les coups de crayon. On observera avec attention toutes les incidences et les adaptations à partir de la nouvelle donne des élections de 2014 pour les communes de plus de 1000 habitants (plus ou moins de listes, leur composition, le niveau de la participation électorale, l'éventuelle politisation plus marquée du vote).

J'ai dit m'en tenir à une défense raisonnée du panachage. Chacun sait bien qu'il ne fait pas tout et que l'on s'en affranchi bien plus facilement qu'on ne le dit. Mais il contient une double symbolique inégalable et fondatrice pour une commune :

- Le jeu est totalement ouvert (à défaut de l'existence d'une liste ouverte qui est une option plus radicale mais suppose un consensus qui ne va pas de soi)
- Rien ne protège et tout engage les personnes, Il faut se le gagner. La commune n'est pas un monde virtuel ou vécu par procuration car elle contient la vérité d'une société complète à portée de main.

### **Qui est archaïque, le panachage ou la commune ?**

« Il ne m'a pas dit bonjour, alors je vais rayer son nom » déplore Joachim Martins (maire de La Rochefoucauld). On aimerait lui rétorquer, encore heureux. Le panachage heurte visiblement une pensée universaliste fatiguée et gestionnaire qui veut raboter toutes les aspérités et toutes les incertitudes. Le panachage est une singularité qui redistribue les cartes, bouge les lignes et donne aux citoyens une prise sur le réel. Cela explique en partie pourquoi l'air du temps et tous les principes de précaution veulent lui tordre le coup. Il serait édifiant d'interroger les électeurs des communes de moins de 3500 habitants qui sont dans le viseur de la normalisation et on vérifierait que pour eux, c'est la forme de démocratie directe la plus aboutie, comme consubstantielle à l'idée même de commune.

Alors que l'on idéalise toutes les singularités à l'autre bout du monde elles deviennent des archaïsmes insupportables et à éradiquer sur le pas de sa porte .

Nous sommes surpris que nos amis de l'AMRF qui font un travail admirable pour la défense et l'avenir des communes abondent dans ce sens.

Comment ne voient-ils pas que la pensée qui veut abolir le panachage est exactement la même que celle qui veut abolir la commune ?

Je ne suis pas loin de croire que dans l'inconscient de certaines têtes qui ont coupé depuis longtemps les ponts avec « la France d'en-bas » et s'en félicitent ouvertement ne se niche pas une pensée proche de « après tout, il n'y a pas grand risque à laisser



aux plus petites communes cette anomalie d'un autre âge puisque de toute façon elles sont condamnées à mourir de leur belle mort ».

La condescendance n'a pas de limites et c'est pourquoi il ne faut pas lui abandonner le terrain, car, au-delà du panachage , c'est bien l'idée même de la commune qui est en jeu.

Alain DAZIRON

Le 4 août 2013

adaziron@wanadoo.fr